

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE DE LA SARTHE  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 Mars à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 19/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/03/2025.

**Présents** : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

**Excusés ayant donné procuration** : Mme BERTHE Isabelle (procuration à M. HERRAUX Denis), M. CHAUVEAU Pascal (procuration à M. LEPETIT), Mme CORMIER (procuration à M. FOUCHARD Stéphane), M. HUREAU Laurent (procuration à M. TAUPIN Laurent), Mme TRAHARD Véronique (procuration à M. DE SAINT RIQUIER).

**Excusées** : Mme CHAUVEAU Cécile, Mme PAQUIER Monique

**A été nommé secrétaire** : M. BRIONNE Alain

### **DEL2025-043 – Autorisation de signature du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et des déchets ménagers recyclables**

Dans le cadre de la mise en place de la conteneurisation des ordures ménagères et de la collecte des déchets ménagers (et assimilés) ainsi que des déchets issus de la collecte sélective à raison d'une fois toutes les 2 semaines (au lieu d'une fois par semaine actuellement) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, la Communauté de Communes a engagé une procédure de mise en concurrence sous forme d'appel d'offre européen dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- marché alloti :

- lot n°1 : collecte en porte à porte en bacs, à une fréquence de C0.5 (toutes les 2 semaines), des ordures ménagères et assimilées et transport vers l'unité de traitement.
- lot n°2 : collecte en porte à porte, à une fréquence de C0.5 (toutes les 2 semaines), des déchets recyclables ménagers et transport vers le centre de tri ainsi que collecte, transport et stockage du verre en points d'apport volontaire (incluant le lavage intérieur des colonnes d'apport volontaire)

- durée du marché : 3 ans (du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2028).

- critères de jugement des offres :

o la valeur technique : le classement des candidats est établi à partir d'un classement pour chacune des parties du mémoire Vu l'(60 %) dont :

- Organisation (30 %).
- Moyens (15 %).
- Communication et qualité (15 %).

o le Prix global tel qu'il figure dans le DQE (40 %).

La date limite de remise des offres a été fixée au 07 mars 2025, et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 mars 2025 afin de se prononcer sur l'attribution de chacun des lots.

Les résultats de cette CAO sont les suivants :

**Lot n° 1 : Collecte des OM et assimilées**

	Valeur technique / 60	Prix / 40	TOTAL / 10	Classement
PAPREC	60	40	100	1
MAINE COLLECTE VALORISATION (VEOLIA)	56	36.44	92.44	2

Le lot n° 1 est attribué à la société PAPREC

**Lot n° 2 : Collecte des déchets ménagers recyclables e de la collecte en apport volontaire du verre**

	Valeur technique / 60	Prix / 40	TOTAL / 10	Classement
PAPREC	60	38.56	98.56	2
MAINE COLLECTE VALORISATION (VEOLIA)	59	40	99	1

Le lot n°2 est attribué à la société MCV

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés correspondants au vu du procès-verbal établi par la Commission d'Appel d'Offres présenté en annexe ainsi que tout document utile à la mise en oeuvre de ce marché.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2124-2,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 mars 2025,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le lot n°1 du marché susvisé avec la société

PAPREC, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le lot n°2 du marché susvisé avec la société MAINE COLLECTE VALORISATION, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Parigné-l'Evêque, le 25/03/2025

Le Président  
M. ROUANET Nicolas



Le secrétaire de séance  
M. BRIONNE Alain



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20250325-DEL2025-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025